

Frais médicaux

Professionnel de la santé reconnus (inscrire seulement les frais médicaux non remboursés par vos assurances)

	Déductible]
	Provincial	Fédéral	Montant total
Acupuncteur	oui		
Audiologiste	oui		
Audioprothésiste	oui		
Chiropraticien	oui		
Chirurgien	oui		
Diététicien	oui		
Ergothérapeuthe	oui		
Frais dentaires	oui		
Frais d'examens médicaux	oui / avec ordonnances		
Homéopathe	oui		
Infirmier, Infirmière	oui		
Inhalothérapeuthe	oui		
Kinésiologue			
Maladie coeliaque (produits alimentaires sans gluten, laboratoire, procédure ou service)	oui Attestation écrite		
Massothérapeuthe			
Médecin	0	ui	
Médecine chinoise			
Naturopathe	oui		
Nutrionniste autorisé seulement	oui		
Orthophoniste	oui		
Osthéopathe	oui		
Pharmacien	oui		
Physiothérapeuthe	oui		

Podiatre	oui
Podologue	
Prescription ou médicaments	oui / avec ordonnances
Psychanalyste	oui
Psychoéducateur (professionnels en orthèses et prothèses)	oui
Psychologue Thérapie ou réadaptation)	oui
Psychothérapeute	oui
Sage-femme	oui
Sexologue	oui
Soin de la vue par un optométriste (Opticien)	oui
1) Examen de la vue	oui
2) Frais pour les montures seulement (maximum admissible 200\$)	oui / avec ordonnances
3) Frais pour les verres	oui / avec ordonnances
4) Lentilles de contact	oui / avec ordonnances
5) Autres appareils	oui / avec ordonnances
Thérapeuthe conjugal et familial	oui
Travailleur social	oui
Vaccins	oui
Autre: Spécifiez:	

Envoyez ce document via votre portail client sur notre site web www.gestion-comptable.ca

Si vous n'avez pas de portail client, veuillez nous contacter au 450-597-8001 15 580 rue de St-Augustin, Mirabel J7N 1X6